

# AVENANT AU CONTRAT DE BAIL

Entre les soussignés :

Mme NZANZALA LIYIBITE FANNY  
Né le 07 /08 /1989 à Kinshasa.

Demeurant à l'adresse suivante : Rue de Courtrai 47 à 1080 Bruxelles au rez-de-chaussée

Et

Mme PO AZAOUM FARIDA  
Né 17/09/1980 à Berchem saint-Agathe

Demeurant à l'adresse suivante : Rue de Courtrai 49 à 1080 Bruxelles au 1ere étage

Il a été convenu, d'un commun accord et sous seing privé entre Nzanzala Liyibite Fanny et le bailleur Po Azaoum Farida, que des modifications seront apportées au contrat de bail signé le 1<sup>er</sup> juin 2020. Liant les deux parties, portant sur un logement situé à l'adresse suivante : rue de Courtrai 47 à 1080 Bruxelles, comme convenu entre les parties il y a 1 an pour un changement d'appartements plus grand à la demande du locataire. (Le changement est dans le même immeuble mais au 1<sup>er</sup> étage).

Ceci exposé, les parties ont convenu les changements suivants :

Changement d'appartement au 1<sup>er</sup> étage à la même adresse.

*L'appartement du 1er est complètement rénové, tout est fonctionnel (fenêtre, cuisine, frigo, taque et foyer 720€ plus 25€ de charges (une provision de 15 euros par mois pour l'eau et 10€ par mois ferme pour entretien cage d'escalier.*

*Après l'examen des lieux fait par de l'expert Mr Fierens le 09/08/2023 pour la sortie du rez-de-chaussée (1100€ à été déduit de la garantie locative du rez-de-chaussée pour les dégâts ainsi que le décompte de l'eau du 1/6/2020 au 05/08/2023, soit pour un montant total de 522€.*

Total conso : 280M3

1300€-1100€-522€ = -322€ encore à payer sur compte du bailleur.

**Aucune garantie locative à été reçu pour le nouvel appartement par conséquent la locataire s'engage à payer tout dégât potentiel lors de la sortie du nouveau logement 1<sup>ère</sup> étage.**

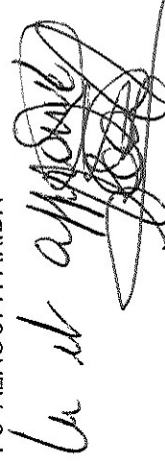
Les autres conditions restent inchangées ainsi que le délai de bail.

Ces modifications prendront effet le 1<sup>er</sup> Aout 2023

Fait pour valoir ce que de droit,

Fait en deux exemplaires originaux remis aux différentes parties.

Le bailleur  
"Lu et approuvé"  
Po AZAOUM FARIDA



Le locataire  
"Lu et approuvé"  
NZANZALA LIYIBITE FANNY

